

# Compte rendu du conseil municipal du Mercredi 28 Janvier 2015 à 20 heures

L'an deux mille quinze et le vingt-huit janvier à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Georges BESSE-DESMOULIERES, Maire.

Présents : Mme BACHELARD

Mrs BORDARIER, BESSE-DESMOULIERES, CHERON, POLGE, JULLIAN, RABANIT, MANIFACIER, COUPEY, GOBLET

Procurations : Mme FOURCADE à M. BESSE-DESMOULIERES

Absents : M. CEBELIEU, PELLEQUER, LONG

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 11

M. JULLIAN est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Mme Mélanie ROURE, chargée d'apporter une assistance administrative au secrétaire de séance participe à la réunion.

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

1/ Régularisation captage AEP Nouveau

2/ Convention d'application de la Charte du Parc National des Cévennes

Le nouvel ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## 1- Bilan financier « Fête des Bohémiennes »

Le Maire donne la parole à M. GRAS, trésorier de l'association LOVIV afin d'informer les élus sur le bilan financier de la « fête des Bohémiennes » qui s'est déroulée les 22, 23 et 24 Août dernier.

Les dépenses de la commune s'élèvent à 31 928,17 € (y compris 2 100 € de frais de personnel et matériel). Concernant les recettes, la commune a perçu : 2 000 € du Conseil Général du Gard, 3 992,50 € du Conseil Régional, 2 199,93 € du Parc National des Cévennes et 200 € de l'entreprise SCAIC. L'association LOVIV a reversé à la commune la somme de 23 811,92 € correspondant aux recettes des spectacles (7 220 €), repas, tavernes (10 591,92 €), la dotation parlementaire (5 000 €) et 1 000 € de la Communauté de communes des Hautes Cévennes. Les recettes totales de la commune s'élèvent donc à 32 204,35 €.

Il souligne que cette fête a réuni environ 150 bénévoles et que le spectacle a été filmé par des étudiants de Nanterre.

## 2- Horaires d'ouverture mairie

Le Maire rappelle au conseil les heures d'ouverture au public de la mairie. Il propose que durant la saison « hivernale », la mairie soit fermée le samedi matin, compte tenu du peu d'affluence. Toutefois, une permanence sera tenue le 4<sup>ème</sup> samedi de chaque mois par un adjoint et un conseiller. Le planning sera affiché en mairie.

Les jours et heures d'ouverture au public de la mairie seront :

- Du 15 juin au 15 Septembre :  
Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h  
Samedi de 9 h 30 à 12 h
- Du 16 Septembre au 14 Juin :  
Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Un arrêté municipal sera pris, avec effet au 01 Février 2015. M. BORDARIER soumet l'idée de réfléchir sur les heures d'ouvertures de la semaine. Adopté à l'unanimité.

## 3- Réfection revêtement Colombier du milieu

Le Maire donne la parole à M.CHERON. Le comité consultatif du « Colombier » s'est réuni à plusieurs reprises et plusieurs groupes de travail se sont formés. Mais il est urgent de faire une réfection du revêtement de la Place du Colombier. Plusieurs personnes se sont plaintes (employés, personnes âgées, usagers..). Il propose de dégager une somme pour réaliser cette réfection.

M. CHERON a fait appel à plusieurs entreprises pour obtenir des devis. Une estimation peut être faite : 6 500 € HT + location d'une niveleuse 1 230 € HT soit un total d'environ 8 000 €. Les entreprises locales seront privilégiées. Les travaux seront réalisés en régie. Adopté à l'unanimité.

#### **4- DETR 2015**

Le Maire propose au conseil d'effectuer les travaux de réfection du hall d'entrée de l'école primaire, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2015, dossier devant être déposé avant le 30 Janvier 2015.

Le coût a été estimé suivant le devis de l'entreprise RENOV'TRADITION à 26 677, 11 € HT soit 32 012,53 € TTC. Ce projet pourrait être financé comme suit :

- DETR 2015 50 %	13 338,55 €
- Part communale	13 338,56 €

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le projet de réfection du hall d'entrée de l'école primaire et sollicite l'aide financière de l'Etat dans le cadre du programme de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2015 au taux de 50 %.

#### **5- Convention SMEG**

Le Maire rappelle au conseil que les services administratifs de la commune assuraient depuis sa création la gestion du Syndicat d'Electrification du canton de Génolhac.

Il indique que le SIE de Génolhac a été dissous par arrêté préfectoral au 01/01/2013 et qu'il a fusionné avec le SMEG. Ce dernier propose à la commune une convention de mise à disposition de services pour assurer la gestion du secteur 1 d'énergie. Le Maire donne lecture des termes de la convention et propose au conseil de l'approuver.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le contenu de la convention à passer avec le SMEG pour assurer le fonctionnement administratif du secteur 1 d'énergie.

#### **6- Marché hebdomadaire : réglementation et tarifs**

Le Maire fait part au conseil qu'il n'y a jamais eu de réglementation pour le marché et que les tarifs n'ont jamais été revus en profondeur depuis 2006. La parole est donnée à M. MANIFACIER qui donne lecture du projet de règlement fait en concertation avec des employés communaux et le responsable des forains du Gard.

Les tarifs sont encore à l'étude et seront votés lors d'un prochain conseil mais un minimum de 3 € sera demandé. Sera intégré les caractères permanents, occasionnels et locaux des différents forains. Le paiement envisagé est un forfait annuel basé sur 44 semaines.

Il est important qu'un règlement soit fait car la responsabilité de la mairie peut être engagée en cas de problème. Un formulaire devra être rempli et des pièces justificatives fournies.

Adopté à l'unanimité.

#### **7- Tarifs communaux**

Le Maire énumère la proposition des tarifs communaux 2015. Plusieurs changements :

- Mise en place du droit de terrasse juillet/août pour la pizzeria (1,50 €/jour)
- Gîte : 12 €/personne du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre / 14 € du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars
- Nuitée à Chastel Mouissou : 50 € au lieu de 46 €
- Tarifs camping-car et caravane au camping du pont du Mas : 4 € chacun
- Location salle polyvalente : Gratuit pour les associations du village et les anniversaires pour les moins de 12 ans. Associations extérieures 60 € - Particulier habitant la commune 70 € - Manifestation avec droit d'entrée 80 € (pour les locaux) et 100 € (extérieurs)

Adopté à l'unanimité.

#### **8- Reports de crédits 2015**

- *Commune*

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite **du quart des crédits ouverts** au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est donc proposé le « quart des crédits inscrits en N-1 » comme suit :

Comptes	Libellés	Montants
2111	Terrains nus	10 000 €
21311	Hôtel de ville	5 000 €
21312	Bâtiments Scolaires	20 000 €
21318	Autres bâtiments Publics	30 000 €
2135	Installation générale, aménagement...	221 000 €
2151	Réseau Voirie	45 000 €
21534	Réseaux électriques	3 500 €
21568	Autres matériels et outillage incendie	3 000 €
21571	Matériel roulant	10 000 €
21578	Autres matériels et outillage voirie	20 400 €
2158	Autres installations, matériel, outillage techniques	16 000 €
2183	Matériel et bureau et informatique	1 000 €
2315	Immobilisations en cours	26 500 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- D'autoriser le paiement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits hors dette prévue au budget primitif 2015.

- *Budget eau et assainissement*

Il est donc proposé le « quart des crédits inscrits en N-1 » comme suit :

Comptes	Libellés	Montants
2156	Matériel spécifique d'exploitation	30 000 €
266	Autres formes de participation	71 630 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- D'autoriser le paiement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits hors dette prévue au budget primitif 2015.

## 9- Annulation titre

Le Maire fait part au conseil de son entretien avec Mme DELAHAYE au sujet du chauffage du centre médico-social. En effet, cette dernière s'étonne d'être la seule à payer des frais alors que plusieurs personnes l'utilisent à titre gracieux et souhaite l'annulation de la facture.

Adopté à l'unanimité.

## 10- Servitude de passage (ancien stade)

Le Maire fait part du courrier de Liliane BESSE-DESMOULIERES concernant une demande de servitude de passage. En effet, aucun acte notarié n'a été passé concernant l'accès à son habitation passant en bordure du terrain de sport.

Le Maire propose de régulariser la situation. Une réserve sera faite : lors d'une manifestation, l'accès sera restreint.  
Adopté à l'unanimité.

### **11- Approbation adhésion de la Communauté de communes au SMD (Syndicat mixte départemental d'aménagement et de gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques du Gard)**

Le Maire donne la parole à M. JULLIAN qui informe le conseil que la Communauté de communes a décidé de prendre dans le champ de ses compétences optionnelles, la compétence « gestion et entretien des cours d'eaux » par délibération du 19 Décembre 2012. Cette prise de compétence a induit la Communauté de communes à adhérer au syndicat Mixte d'AB Cèze à compter de janvier 2014.

La Communauté de communes souhaite adhérer au syndicat mixte départemental d'aménagement et de gestion des cours d'eau et milieux aquatiques du Gard. Or l'article L 5214-27 du CGTC prévoit que l'adhésion de la Communauté de communes est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la Communauté dans un délai de trois mois.

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide, d'approuver l'adhésion de la Communauté de communes des Hautes Cévennes au Syndicat Mixte départemental d'aménagement et de gestion des cours d'eau et milieux aquatiques du Gard et autorise le Maire à signer les pièces à intervenir.

### **12- Motion contre la fermeture des services publics**

Le Maire rappelle que la SNCF a fermé les guichets des gares de Génolhac, Villefort et La Grand-Combe au 1<sup>er</sup> janvier de cette année et propose une motion contre cette fermeture. Il donne la parole à M. JOFFART et M. MAGNIEN du Comité de défense des services publics et des usagers des Hautes Cévennes.

Une table ronde a été obtenue avec le Sous-Préfet et aura lieu le 19 Février. Devraient participer : élus, comité de défenses, responsables de la SNCF et de la Région. Le comité a rencontré les utilisateurs de la ligne, en particulier les collèges de Génolhac et de Vialas, La Cézarenque et le Parc National des Cévennes.

Concernant le Trésor Public, la situation est très compliquée. Une réunion en présence du personnel de la Trésorerie de Génolhac et des syndicats des Finances a eu lieu expliquant la restructuration interne en cours. Un rapprochement sera fait auprès du canton de Lasalle qui rencontre le même problème.

### **13- Accompagnements transport scolaires**

Le Maire indique au conseil, à titre d'information, que jusqu'au 31 décembre 2014, la commune assurait le paiement des salaires des accompagnateurs du transport scolaire et se faisait rembourser par la Communauté de communes, qui en a la compétence. Depuis le 1er Janvier 2015, la Communauté de communes en assure pleinement la compétence. Une régularisation des contrats a été faite.

### **14- Loi MACRON**

Le Maire fait part au conseil du courrier de Mme BOUZAZIZ-SANIAL, notaire, concernant la loi MACRON. Elle souhaite que le conseil municipal prenne position et soutienne le notariat.  
Après en avoir débattu, le conseil, décide d'approuver cette motion de soutien.

### **15- Convention stade**

Le Maire indique au conseil que l'association sportive de Chamborigaud souhaite que la commune de Génolhac mette le stade du Plo des Egaux à leur disposition ainsi que les bâtiments servant de vestiaires, locaux techniques et sanitaires afin de réaliser leur entraînement et éventuellement participer à des compétitions amicales ou officielles dans le cadre de son affiliation à la Fédération Française de Football. Le Maire et M. POLGE ont rencontré le Président de l'association.

Il donne lecture de la convention.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention à passer entre l'association sportive de Chamborigaud et la commune et l'autorise à signer ladite convention.

### **16- Régularisation parking du 19 Mars 1962 (Parking du Cimetière, Aire de vidange des camping-cars)**

Le Maire donne connaissance au conseil qu'une délibération en date du 27/09/2005 a été prise concernant l'acquisition de parcelles appartenant à Mme et M. ROSSO pour l'aménagement du parking du 19 Mars 1962. La promesse de vente a été signée le 25/08/2005.

Depuis, aucun acte notarié n'a été passé et il est impératif de régulariser cette situation. Un géomètre est intervenu pour délimiter les parcelles et définir le nombre de mètres carrés exact à acquérir. Deux parcelles sont concernées :

- Une partie de la parcelle A 194 soit 58 m<sup>2</sup>
  - Une partie de la parcelle A 195 soit 338 m<sup>2</sup>
- Soit un total de 396 m<sup>2</sup>.

*Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :*

- D'acquérir la parcelle A 194 pour partie soit 58 m<sup>2</sup> et la parcelle A 195 pour partie soit 338 m<sup>2</sup> pour une contenance totale de 396 m<sup>2</sup>
- Autorise le Maire à engager les procédures administratives et acte d'acquisition
- Autorise le Maire à signer les divers documents à intervenir.

### **17- Régularisation Captage AEP Nouveau**

Le Maire informe le conseil qu'une convention de servitude a été signée le 20 juillet 2006 entre la commune et le propriétaire des parcelles (Section B n° 88, 90 et 93) où se trouvent le captage ainsi que les canalisations publiques d'alimentation en eau potable.

Aucune délibération n'ayant été prise à ce moment-là, il est nécessaire de délibérer afin de régulariser la situation à la demande de Madame BOUAZIZ-SANIAL, notaire à Génolhac.

Par ailleurs, il précise que pour la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) du Captage d'eau potable, l'acquisition de cette parcelle et la convention de passage sont indispensables.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention passée entre la SCI représentée par Mme GERBINO Christine et la commune de Génolhac.

### **18- Questions diverses**

#### *Charte convention PNC*

Le Maire informe le conseil que la commune de Génolhac a signé en décembre 2013 la charte du Parc National des Cévennes. Une convention d'application a été rédigée pour la mise en œuvre opérationnelle des objectifs et des orientations de la charte. Il rappelle que la personne référente pour la commune est Mme BACHELARD et lui-même pour la Communauté de communes.

Il donne lecture des projets 2015/2016 :

- révision du document d'urbanisme
- réglementation de la publicité
- modernisation de l'éclairage public
- exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les terrains nouvellement exploités en agriculture biologique
- protection des grands rapaces
- démarche « vers collectivités zéro pesticides »
- EEDD (Education à l'Environnement et au Développement Durable) dans les établissements scolaires
- Communes sans OGM
- Mise en place d'une zone de préemption espaces naturels sensibles
- Aménagement cœur de village
- Journée de la laine
- Mise aux normes captages AEP, béal et gorgue du moulin

Il précise que concernant la restauration du Pont de Joany, il figure sur la convention de la CCHC car le GR700 qui le traverse est commun à plusieurs communes de la communauté, la subvention obtenue par le passé, auprès du PNC, par la commune, sera transférée à la CCHC.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la convention d'application de la charte du Parc National des Cévennes et autorise le Maire à signer ladite convention.

#### *Planning des manifestations*

La parole est donnée à M. MANIFACIER qui énumère le projet des manifestations qui se dérouleront sur la commune en 2015. M. RABANIT précise que le samedi 11 avril à 16 h aura lieu une prestation de trapéziste à l'ancien stade. Un droit d'entrée entre 3 et 5 € sera demandé.

Par ailleurs le 5 juillet dernier, 3 fanfares étaient venues gracieusement, seul les repas avaient été pris en charge par la commune. Cette année, un défraiement est demandé qui s'élève à 600 € par fanfare. Aucune décision prise pour le moment.

Course « Lo Camin de Joany » : faut-il la maintenir ? En 2014, il y avait environ 50 bénévoles pour 40 coureurs. Privilégier la course des Bouzèdes qui est inscrite au Challenge Spiridon et qui est beaucoup plus reconnue. Pas de décision de prise pour l'instant.

### ***Bulletin municipal***

Le bulletin est en ce moment à l'édition et devra être distribué prochainement.

### ***Station d'épuration***

La mise en service a eu lieu début janvier mais des problèmes d'eaux parasites y ont été identifiés. Pour y remédier, il faudra revoir en profondeur une grande partie des réseaux d'eau (pluviale et usée) du village. Plusieurs endroits ont été identifiés : Avenue de la Régordane, Collège, Beausoleil, Rue Louis Martinazzo, Parking du 19 Mars 1962... Une première tranche de travaux est envisagée sur l'avenue de la Régordane.

### ***Motion anti TAFTA***

Le Maire donne la parole à M. GOBLET qui résume en quelques lignes ce qu'est ce traité transatlantique. Dix-neuf communes du Gard ont voté cette motion dont 3 communes de la Communauté de communes des Hautes Cévennes.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette motion.

M. RABANIT informe le conseil que lors de la fête des Bohémiennes, il y a eu plus de 1 000 visites à l'Office de Tourisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.